**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

**Définitions**

Dans les présentes conditions générales de vente, les termes utilisés ci-dessous sont définis comme suit:

*conditions de vente*: les présentes conditions générales de vente de Art Deco Trade.

*les fêtes*: Art Deco Trade et acheteur conjointement.

*acheteur*: toute partie contractante d’Art Deco Trade, qu’elle soit une personne morale ou physique, agissant dans l’exercice d’une profession ou d’une entreprise.

*accord*: accord conclu entre Art Deco Trade et l'acheteur pour la livraison de marchandises et / ou une commande de prestation de services.

*livraison*: mettre un ou plusieurs biens en possession ou sous le contrôle du client, ainsi que fournir des services.

*entreprise*: les objets matériels devant être fournis par Art Deco Trade conformément à un accord.

services: les activités (du projet) à exécuter par Art Deco Trade dans le cadre d'un accord.

**Applicabilité**

1. Les dérogations aux présentes conditions ne sont valables que dans la mesure où ces dérogations ont été convenues par écrit entre les parties.

2. Les parties excluent l'application de la convention de Vienne sur les ventes, les offres et les contrats.

**Réalisation de l'accord**

1. Le contrat est conclu par l'acceptation de l'offre.

2. L'acheteur ne peut tirer aucun droit des offres et / ou des offres fournies, modèles, spécifications de couleurs, dimensions, poids, capacités et autres descriptions dans des brochures, du matériel promotionnel et / ou sur le (s) site (s) de Art Deco Trade.

**Prix ​​et paiements**

1. Tous les prix utilisés par Art Deco Trade sont en euros et hors TVA, sauf convention contraire explicite par écrit.

2. Le paiement de la facture doit être effectué par le client dans les 14 jours civils suivant la date de facturation.

3. Après l'expiration de ce délai, le client est légalement en demeure de plein droit et est redevable des intérêts légaux sur le montant restant dû. Les frais de recouvrement sont à la charge de l'acheteur. L'assurance n'est pas possible avec une réclamation de l'acheteur sur Art Deco Trade.

**Livraison**

1. La livraison s'effectue à partir du magasin. Le risque de la marchandise est donc transféré à l'acheteur au moment où la marchandise quitte l'entrepôt d'Art Deco Trade ou au moment où Art Deco Trade a informé l'acheteur que la marchandise peut être enlevée par lui.

2. Le prix de revient de la livraison/du transport et de l'emballage dans tous les pays doit être fait sur demande.

3. Le délai de livraison convenu n'est pas considéré comme un délai strict.

4. Si l'acheteur déclare qu'il y a un manquement de la part d'Art Deco Trade, il doit toujours mettre Art Deco Trade en demeure par écrit, avec un délai d'au moins 30 jours calendrier pour réparer le manquement allégué, avant que Art Deco Trade puisse être en demeure.

5. Art Deco Trade est à tout moment en droit de livrer la marchandise contre remboursement et d'exiger de l'acheteur le versement d'un acompte pouvant aller jusqu'à 50% du montant de la facture ou de fournir une garantie. Si l'acheteur ne se conforme pas à la demande d'acompte ou de garantie dans les 5 jours ouvrables, Art Deco Trade a le droit de suspendre le contrat ou de le résilier avec effet immédiat.

**Annulation**

1. Si le client annule un contrat de livraison, il doit 20% du montant convenu du contrat annulé. Si l'acheteur annule un contrat 14 jours avant la livraison prévue, il doit la totalité du montant conformément au contrat.

2. Si l'acheteur omet de respecter une obligation envers Art Deco Trade, Art Deco Trade est autorisé à suspendre l'exécution du contrat sans préavis et sans préavis, et à ne le conserver que contre paiement ou garantie. Dans ce cas, le client n'aura droit à aucune indemnité et son obligation de paiement continuera d'exister.

3. Les envois de retour sont à la charge et aux risques de l'acheteur et ne peuvent avoir lieu qu'après accord écrit.

**Réserve de propriété**

1. Art Deco Trade reste propriétaire de tous les biens fournis par Art Deco Trade tant que la ou les demandes de paiement du prix d'achat de toutes les livraisons, ainsi que les créances accessoires, n'ont pas été entièrement réglées par le acheteur.

2. Les articles faisant l'objet d'une réserve de propriété ne peuvent être revendus que dans le cadre d'une activité commerciale normale, à condition que l'acheteur ait également stipulé que la réserve de propriété des articles livrés concerne également ses acheteurs.

3. L'acheteur est obligé d'accorder l'accès Art Deco Trade au lieu où ces articles sont à la première demande.

4. L'acheteur est tenu de conserver soigneusement les biens livrés sous réserve de propriété et en tant que propriété reconnaissable de Art Deco Trade. L'acheteur est tenu de s'assurer contre les risques d'incendie, d'explosion et de dégât des eaux, ainsi que contre le vol ou l'appropriation illicite, et de fournir une copie ou l'inspection des polices de ces polices d'assurance à la première demande de Art Deco Trade pour la durée de la propriété réservée. .

**Plaintes**

1. L'acheteur vérifie à la livraison si les marchandises sont conformes à l'accord. Les défauts visibles doivent être signalés par écrit au plus tard le jour.

2. Les défauts non visibles doivent être signalés à Art Deco Trade par écrit et motivés dans les 7 jours suivant la livraison.

3. Les réclamations du client expirent 6 mois après la livraison.

4. Art Deco Trade peut, à sa seule discrétion, réparer le défaut, remplacer les produits défectueux ou reprendre les produits (en partie) et créditer l'acheteur (en partie) du prix d'achat des produits en question.

5. Un rapport ou une plainte n'a aucun effet suspensif ou libératoire en ce qui concerne les obligations de paiement.

6. Les dérogations mineures ou, selon Art Deco Trade, les réclamations non fondées ne donnent pas le droit à réparation, remplacement et / ou crédit (partiel).

**Propriété intellectuelle**

1. Art Deco Trade est et reste le (seul) propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle et de tous les savoir-faire qui découlent de, sont liés à et / ou appartiennent aux articles fournis par Art Deco Trade.
2. L'acheteur garantit que toutes les informations qu'il souhaite ou qu'il fournit à Art Deco Trade ne portent pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers et garantissent Art Deco Trade contre les actions en justice fondées sur une violation des droits de propriété intellectuelle de tiers.
3. Art Deco Trade a le droit d'utiliser les connaissances acquises dans le cadre de la mise en œuvre d'un accord à son avantage.

**Limitation de responsabilité**1. Sauf intention délibérée ou imprudence délibérée d’Art Deco Trade, Art Deco Trade n’est responsable que des dommages directs, dans la mesure où ceux-ci sont couverts par l’assurance souscrite par Art Deco Trade, ou jusqu’à concurrence du montant de la facture de la convention à payer. que l'événement à l'origine du dommage concerne.2. Toute action en justice du client contre Art Deco Trade visant à indemniser des dommages sera caduque au bout d'un an à compter du moment où le client a eu connaissance ou aurait pu avoir connaissance de l'événement qui a causé les dommages.3. L'acheteur garantit Art Deco Trade, ainsi que son personnel et ses assistants, de toute responsabilité de tiers liée à la convention et à son exercice.4. L'acheteur garantit Art Deco Trade contre toute réclamation de tiers en matière de responsabilité du fait du défaut d'un produit livré par l'acheteur à un tiers et composé (en partie) de produits et / ou de matériaux fournis par Art Deco Trade.  **Conversion**1. Si une disposition de ces termes et conditions est en conflit avec toute réglementation légale et / ou est annulée ou annulée sur la base d'une décision de justice irrévocable, les dispositions restantes resteront pleinement en vigueur. Les dispositions non valides ou annulées doivent être remplacées, dans le cadre d’une consultation mutuelle, par une disposition valide qui corresponde autant que possible au but et au but de la disposition invalide ou annulée. **Règlement des litiges**1. Le droit néerlandais s’applique à toutes ces offres et accords Art Deco Trade.2. Tous les litiges entre les parties seront réglés par le tribunal compétent de Dordrecht.